

CARBON-BLANC | Projet de territoire

Bilan de la concertation ouverte au titre de l'article L300-2 de l'article de l'urbanisme

Contexte

Par délibération n°2017/61 en date du 27 janvier 2017, le Conseil de Métropole a décidé en application de l'article L103-2, d'ouvrir à la concertation le projet de territoire de Carbon-Blanc.

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme fait obligation à Bordeaux Métropole au regard du contenu du projet de territoire, à Carbon-Blanc, de délibérer sur les modalités de concertation, associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Cette concertation s'effectue en étroite association avec la ville de Carbon-Blanc.

L'approche du projet de territoire de Carbon-Blanc à l'horizon 2030 est fondée sur la rationalisation du parc d'équipements publics communaux vieillissants et des opportunités offertes pour impulser une nouvelle dynamique de centre-ville en s'appuyant notamment sur leur recomposition. Compte tenu de sa faible étendue, cette dynamique entraîne des évolutions sur l'ensemble du territoire communal.

Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 16 février 2017 au jeudi 31 mai 2018, selon les modalités prévues dans la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 27 janvier 2017 portant ouverture de la concertation.

Dossier de concertation

Le dossier de concertation était constitué des éléments suivants :

- Notice explicative ;
- Délibération métropolitaine n°2015/0309 du 29 mai 2015, instauration d'un périmètre de prise en considération sur le secteur Centre-ville, de Carbon-Blanc ;
- Délibération métropolitaine n°2017/61 du 2 janvier 2017 : ouverture la concertation réglementaire ;
- Carbon-Blanc, projet de territoire : une vision à l'horizon 2030 - l'AUC, FLYNT, HARISTOY (novembre 2016).

Publicité et accessibilité du dossier et des registres de la concertation

Les avis d'ouverture et de clôture de la concertation réglementaire ont été annoncés par voie de presse dans le journal Sud-Ouest, respectivement les 6 février 2017 et 27 mars 2018.

Un registre et un dossier ont été déposés à la mairie de Carbon-Blanc. Deux autres registres et dossiers ont été déposés pour Bordeaux Métropole à la Cité Municipale – 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux – Direction appui administrative et financière – 6ème étage et au Pôle territorial Rive Droite, immeuble Le Signal – 6 rue Romain Rolland à Lormont – accueil de la Direction générale - 3ème étage. Ils pouvaient être consultés par le public aux jours et aux heures d'ouverture des

bureaux en vue de recevoir observations et suggestions éventuelles et ce, pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

Le dossier de concertation était également disponible sur le site internet : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>

La majorité des avis ont été émis entre février et avril 2017 : 78 avis (22 rédigés dans les registres papier et 56 inscrits sur le site de la participation de Bordeaux Métropole hors doublons) ont été déposés et 488 contributions émises dont une contribution du Collectif des riverains zone sud et une du Collectif Groupe Europe Ecologie Les Verts et deux pétitions (Clos Anglade (67 signatures) et « non à la destruction du complexe Gaston Lacoste » (250 signatures)).

Réunion publique

Une réunion publique a été organisée pendant cette concertation. Un avis annonçant sa tenue le 6 avril 2018 a été publié le 27 mars 2018 dans le journal Sud-Ouest et le 30 mars dans le Lettre d'info N°76 de Bordeaux Métropole. Cet annonce a été relayée par la commune au travers de ces différents supports de communication.

Cette réunion a rassemblé plus de 200 participants. Elle comportait plusieurs temps :

- Propos introductif de Monsieur le Maire ;
- Bilan d'étape des contributions citoyennes déjà recueillies pour la présente concertation ;
- Présentation des hypothèses d'implantation du futur groupe scolaire ;
- Avis rendu par le conseil consultatif concernant le groupe scolaire.

Les contributions du public

Les contributions du public issues à la fois de la réunion publique et du site internet de la participation de Bordeaux Métropole ont porté sur deux thématiques principalement qui sont présentées ci-après :

L'Ecole Barbou

L'opposition à la suppression de l'école Barbou arrive majoritairement en tête, deux arguments sont avancés :

- cette école qui se situe au centre de la ville : participe à son animation, permet à la population avoisinante de s'y rendre en utilisant les modes doux, ce qui limite les émissions de gaz à effet de serre ;
- sa reconstitution au niveau de Prévert va générer beaucoup de flux de circulation dans un espace déjà contraint et augmenter les déplacements et de ce fait la pollution, la taille même de ce nouveau groupe porté à 22 classes est démesurée.

Le complexe Gaston Lacoste

Son déplacement au Faisan supprimerait des services aux écoles et à la population. La construction de nouveaux logements dans ce quartier viendrait intensifier les problématiques de circulation et de stationnement aux abords de l'école.

Toutefois, la démolition du gymnase inadapté et la création d'aire de jeux, d'espaces ouverts sont demandés.

De façon moins prégnante des avis ont été exprimés, avec un niveau de préoccupation égal concernant les thématiques suivantes :

La cadre de vie communal

Globalement les habitants s'inquiètent :

- de la disparition des espaces ouverts et/ou de nature en ville,
- de la minéralisation d'espace de pleine terre et ses conséquences sur la biodiversité et les

- îlots de chaleur,
- de la suppression de services de proximité au plus près des quartiers,
- de l'augmentation des déplacements en véhicules légers et de la pollution que cela va générer.

La maîtrise des incidences sur le cadre de vie et l'équilibre budgétaire communal

Une partie du personnel éducatif et les enseignants plaident pour une étude des besoins actuels et futurs de la population en matière de services, ainsi qu'une approche sociologique et environnementale du sujet.

Les avis exprimés relèvent un projet hors d'échelle pour la commune, aux dépenses sous-évaluées et aux recettes surestimées qui fait craindre des conséquences sur l'augmentation in fine des impôts locaux, voire la banqueroute de la commune. Si l'ambition est de financer la requalification des équipements communaux par la cession de foncier, qu'en est-il des nouvelles populations et de leurs besoins en termes d'équipement : ont-ils été mesurés ?

Les personnes souhaiteraient :

- o une analyse comparée des coûts de réhabilitation des équipements existants, de leur agrandissement sur place (cf. écoles) ou de leur démolition afin d'avoir une vision exhaustive du sujet et pouvoir faire des arbitrages éclairés ;
- o la réaffectation ou cession du château Brignon ;
- o la démolition du foyer municipal et reconstruction à Favols ;
- o un projet plus modeste et plus réaliste financièrement.

Le foyer Jacques Breil

La plupart des apports soulignent le caractère inacceptable de la vente par la commune d'un bien cédé à l'époque par les habitants pour y créer un lieu associatif.

Réponses apportées et prise en considération des contributions du public dans le cadre de l'élaboration du projet.

A l'issue de l'étude conduite par l'équipe constituée de l'AUC, FLINT et HARISTOY, missionnée afin de définir et décliner un projet de territoire sur la commune de Carbon-Blanc à l'horizon 2030, la restructuration du centre-ville s'envisageait dans un premier temps par le déplacement de l'école Barbou vers le site occupé du groupe scolaire existant de Prévert.

Mais face au désaccord exprimé par la population, la commune a mis à l'étude deux autres sites pouvant potentiellement accueillir le groupe scolaire ressemblant l'école Barbou, le groupe scolaire Prévert et des classes supplémentaires rendues nécessaires par la croissance démographique communale :

- La première hypothèse correspond à la création d'un nouveau groupe scolaire sur le site « Sansaumoine » avec la relocalisation des classes du site Barbou et du site Prévert sur le nouveau site « Sansaumoine », avec conservation de la capacité du site Pasteur ;
- La seconde hypothèse correspond à la création d'un nouveau groupe scolaire sur le site « Le Faisan » avec la relocalisation des classes du site Barbou et du site Prévert sur le nouveau site « Le Faisan », avec conservation de la capacité du site Pasteur.

Ces deux hypothèses ont été soumises à l'avis du conseil consultatif qui a présenté lors de la réunion publique du 6 avril les conclusions de ses débats. Le site du Faisan a été retenu. Par délibération en date du 12 avril 2018 la commune a entériné ce choix.

De la même manière, ayant entendu les préoccupations exprimées quant au site de Lacoste et plus particulièrement concernant le devenir des équipements sportifs de proximités, servant notamment au groupe scolaire Pasteur, la commune a maintenu la vocation sportive du site en conservant une

emprise de 2 240 m² et prévoit la construction d'un équipement sportif et des locaux multi usages de proximité.

Les contributions du public ont donc **significativement fait évoluer le projet urbain initialement proposé**, en particulier concernant le regroupement sur le site de Prévert de l'école Barbou et le déplacement sur le site du Faisan des équipements sportifs de Gaston Lacoste.

Annexes

- Réunion publique : hypothèses d'implantation du groupe scolaire
- Contributions émises sur le site Internet de la participation Bordeaux métropole
- Délibération communale en date du : 12 avril 2018, N°2018-27 : « implantation groupe scolaire »